

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement REACH (CE) 1907/2006 modifié par le règlement (UE) 2020/878

Date d'émission : 17/02/2012. Date de révision : 26/09/2022. Remplace la version du : 15/04/2022. Version : 9.3

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/entreprise

1.1. Identifiant du produit

Forme du produit	Mélange
Nom du produit	RIDEX PLUS ATF 8HP
Code produit	P41161-RID001
Groupe du produit	Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'utilisation principale	Utilisation industrielle, utilisation professionnelle, utilisation par les consommateurs
Spécifications pour un usage industriel/professionnel	Utilisation non dispersive Utilisé dans des systèmes fermés
Fonction ou catégorie d'utilisation	Lubrifiants et additifs

1.2.2. Utilisations déconseillées

Aucune information supplémentaire n'est disponible.

1.3. Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité

RIDEX GmbH	Josef-Orlopp-Strasse 55 10365 Berlin, Germany	www.ridex.eu info@ridex.de	+49 302 202 72 34
-------------------	--	-------------------------------	-------------------

1.4. Numéro de téléphone en cas d'urgence

Numéro d'urgence :

+32 70 245 245

Belgian Anti-Poison Centre, Bruynstraat 1, 1120 Brussels

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Dangereux pour l'environnement aquatique - Danger chronique, catégorie 3, H412

Texte intégral des déclarations H et EUH : voir section 16.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement REACH (CE) 1907/2006 modifié par le règlement (UE) 2020/878

Effets physiochimiques néfastes sur la santé humaine et l'environnement

Aucune information supplémentaire n'est disponible.

2.2. Éléments d'étiquetage**Étiquetage conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]**

Mention d'avertissement (CLP)	–
Mentions de danger (CLP)	H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence (CLP)	P273 : Éviter le rejet dans l'environnement. P501 : Jeter le contenu et le récipient dans un point de collecte des déchets dangereux ou spéciaux conformément à la réglementation locale, les réglementations régionales, nationales et/ou internationales. P102 : Tenir hors de portée des enfants.
Mentions de danger	EUH208 : Contient N,N-dicocoalkyl 3-amino-propane-1,2-diol, 2-tetradecyloxirane, reaction products with boric acid. Peut provoquer une réaction allergique.

2.3. Autres risquesNe contient pas de substances PBT/vPvB $\geq 0,1$ % évaluées conformément à l'annexe XIII de REACH.

Le mélange ne contient pas de substance(s) incluse(s) dans la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH pour avoir des propriétés perturbatrices endocriniennes, ou n'est pas identifiée comme ayant des propriétés perturbatrices endocriniennes conformément aux critères énoncés dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %.

SECTION 3 : Composition/information sur les ingrédients**3.1. Substances**

Non applicable.

3.2 Mélanges

Commentaires	Les huiles minérales contenues dans le produit contiennent < 3 % d'extrait de DMSO (IP 346)
--------------	---

Nom	Identifiant du produit	%	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]
Thiophene, tetrahydro-, 1, 1-dioxide, 3-(C9-11-isoalkyloxy) derivs., C10-rich	N° CAS : 398141-87-2 N° CE : 800-172-4 N° REACH : 01-2119969520-35	1-1,49	Aquatic Chronic 2, H411

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement REACH (CE) 1907/2006 modifié par le règlement (UE) 2020/878

Nom	Identifiant du produit	%	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]
Acetamide, 2-hydroxy-, N, N-dicocoalkyl derivs	N° CE : 471-920-1 N° REACH : 01-0000019770-68	0,1-0,99	Skin Sens. 1B, H317
N,N-dicocoalkyl 3-amino-propane-1,2-diol	N° CE : 482-000-4 N° REACH : 01-0000020142-86	0,1-0,99	Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 3, H412
1-(tert-dodécylthio)propan-2-ol	N° CAS : 67124-09-8 N° CE : 266-582-5 N° REACH : 01-2119953277-30	0,1-0,75	Skin Sens. 1B, H317 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410
Benzene, polypropene derivatives, sulfonated, calcium salts	N° CE : POLYMÈRE N° REACH : 01-2120040541-70	0,1-0,24	Skin Sens. 1B, H317
2-tetradecyloxirane, reaction products with boric acid	N° CE : 701-392-2 N° REACH : 01-2119976364-28	0,1-0,24	Skin Sens. 1B, H317
Methyl-1H-benzotriazole	N° CAS : 29385-43-1 N° CE : 249-596-6 N° REACH : 01-2119979081-35	0,1-0,24	Acute Tox. 4 (Oral), H302 (ATE=500 mg/kg de poids corporel) Repr. 2, H361 Aquatic Chronic 2, H411
2,2'- (C16-18 (evennumbered, C18 unsaturated) alkyl imino) diethanol	N° CAS : 1218787-32-6 N° CE : 620-540-6 N° REACH : 01-2119510877-33	0,01-0,035	Acute Tox. 4 (Oral), H302 (ATE=500 mg/kg de poids corporel) Skin Corr. 1C, H314 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Acute 1, H400 (M=10) Aquatic Chronic 1, H410
2-(2-heptadec-8-enyl-2-imidazolin-1-yl)ethanol	N° CAS : 95-38-5 N° CE : 202-414-9 N° REACH : 01-2119777867-13	0,01-0,024	Acute Tox. 4 (Oral), H302 (ATE=500 mg/kg de poids corporel) Skin Corr. 1C, H314 Eye Dam. 1, H318 STOT RE 2, H373 Aquatic Acute 1, H400 (M=10) Aquatic Chronic 1, H410

Limites de concentration spécifiques :

Nom	Identifiant du produit	Limites de concentration spécifiques
Acetamide, 2-hydroxy-, N, N-dicocoalkyl derivs	N° CE : 471-920-1 N° REACH : 01-0000019770-68	(9,4 ≤ C < 100) Skin Sens. 1B, H317
1-(tert-dodécylthio)propan-2-ol	N° CAS : 67124-09-8 N° CE : 266-582-5 N° REACH : 01-2119953277-30	(14,2 ≤ C < 100) Skin Sens. 1B, H317
Benzene, polypropene derivatives, sulfonated, calcium salts	N° CE : POLYMÈRE N° REACH : 01-2120040541-70	(10 ≤ C < 100) Skin Sens. 1B, H317

Texte intégral des déclarations H et EUH : voir section 16.

SECTION 4 : Mesures de premiers secours

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement REACH (CE) 1907/2006 modifié par le règlement (UE) 2020/878

4.1. Description des mesures de premiers secours

Premiers soins après inhalation	Ne devrait pas nécessiter de mesures de premiers secours.
Premiers soins après contact avec la peau	Laver la peau avec un savon doux et de l'eau.
Premiers soins en cas de contact avec les yeux	En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à l'eau claire pendant 10 à 15 minutes.
Premiers soins après ingestion	Ne pas faire vomir. Rincer la bouche. Consulter immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, tant aigus que différés

Symptômes/effets après inhalation	Ne devrait pas présenter de risque significatif d'inhalation dans les conditions normales d'utilisation.
Symptômes/effets après contact avec la peau	Ne devrait pas présenter de risque significatif pour la peau dans les conditions normales d'utilisation.
Symptômes/effets après un contact avec les yeux	Ne devrait pas présenter de risque significatif de contact avec les yeux dans des conditions normales d'utilisation.
Symptômes/effets après ingestion	Ne devrait pas présenter de risque significatif d'ingestion dans les conditions normales d'utilisation.

4.3. Indication de toute attention médicale immédiate et de tout traitement spécial nécessaire

Aucune information supplémentaire n'est disponible.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Brouillard d'eau, mousse, poudre, produit chimique sec.
Moyens d'extinction inappropriés	Ne pas utiliser de jet d'eau puissant.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucune information supplémentaire n'est disponible.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution en cas d'incendie	Faire preuve de prudence dans la lutte contre un incendie chimique.
---	---

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement REACH (CE) 1907/2006 modifié par le règlement (UE) 2020/878

Instructions de lutte contre l'incendie	Utiliser de l'eau pulvérisée ou en brouillard pour refroidir les conteneurs exposés.
Protection pendant la lutte contre l'incendie	Ne pas pénétrer dans la zone d'incendie sans l'équipement de protection approprié, y compris une protection respiratoire.

SECTION 6 : Mesures en cas de rejet accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour le personnel non urgent

Équipement de protection	Porter des vêtements et des gants de protection appropriés.
--------------------------	---

6.1.2. Pour les intervenants en cas d'urgence

Équipement de protection	Porter des vêtements et des gants de protection appropriés.
--------------------------	---

6.2. Précautions environnementales

Empêcher l'entrée dans les égouts et les eaux publiques. Prévenir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou les eaux publiques.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour le confinement	Contenir et récupérer un déversement important en le mélangeant à des solides granulaires inertes.
Méthodes de nettoyage	Détergent. Ramasser le liquide répandu dans un matériau absorbant (sable, sciure de bois, kieselguhr).
Autre information	La zone de déversement peut être glissante. Utiliser des conteneurs d'élimination appropriés.

6.4. Référence à d'autres sections

Aucune information supplémentaire n'est disponible.

SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	Éviter toute exposition inutile. Une ventilation locale et une ventilation générale de la pièce sont généralement nécessaires.
---	--

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement REACH (CE) 1907/2006 modifié par le règlement (UE) 2020/878

Température de manipulation	< 40 °C
Mesures d'hygiène	Se laver les mains et les autres parties exposées avec un savon doux et de l'eau avant de manger, de boire ou de fumer et lorsque vous quittez le travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr et incompatibilités éventuelles

Température de conservation :	≤ 40 °C
Espace de stockage	Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)

Aucune information supplémentaire n'est disponible.

SECTION 8 : Contrôle de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****8.1.1. Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et valeurs limites biologiques**

Aucune information supplémentaire n'est disponible.

8.1.2. Procédures de contrôle recommandées

Aucune information supplémentaire n'est disponible.

8.1.3. Formation de contaminants atmosphériques

Aucune information supplémentaire n'est disponible.

8.1.4. DNEL et PNEC

Informations supplémentaires	5 mg/m ³ pour les brouillards d'huile (TWA, 8h-jour de travail) recommandé, basé sur le TLV de l'ACGIH (Analyse selon la méthode US NIOSH 5026, NIOSH Manual of Analytical Methods, 3ème édition).
------------------------------	---

8.1.5. Bande de contrôle

Aucune information supplémentaire n'est disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition**8.2.1. Contrôles techniques appropriés**

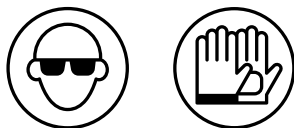
Aucune information supplémentaire n'est disponible.

8.2.2. Équipement de protection individuelle (EPI)**Équipement de protection individuelle**

Lunettes de sécurité et gants.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement REACH (CE) 1907/2006 modifié par le règlement (UE) 2020/878

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle :**8.2.2.1. Protection des yeux et du visage**

Aucune information supplémentaire n'est disponible.

8.2.2.2. Protection de la peau**Protection de la peau et du corps :**

Aucun vêtement spécial ou équipement de protection de la peau n'est recommandé dans des conditions normales d'utilisation.

Protection des mains :					
Type	Matériau	Perméation	Épaisseur (mm)	Pénétration	Standard
Gants réutilisables	Caoutchouc nitrile (NBR)	minimum (> 480 min, exposition à long terme)	> 0,35		

8.2.2.3. Protection respiratoire**Protection respiratoire :**

Aucun équipement spécial de protection respiratoire n'est recommandé dans des conditions normales d'utilisation avec une ventilation adéquate.

8.2.2.4. Risques thermiques

Aucune information supplémentaire n'est disponible.

8.2.3. Contrôle de l'exposition environnementale

Aucune information supplémentaire n'est disponible.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base**

État physique	Liquide
Couleur	Jaune-brun
Apparence	Liquide huileux
Odeur	Caractéristiques
Seuil d'odeur	Non disponible
Point de fusion	Non disponible
Point de congélation	Non disponible
Point d'ébullition	Non disponible
Inflammabilité	Non disponible

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement REACH (CE) 1907/2006 modifié par le règlement (UE) 2020/878

Limites d'explosivité	Non disponible
Limite inférieure d'explosivité	Non disponible
Limite supérieure d'explosivité	Non disponible
Point d'éclair	> 150 °C selon ASTM D92
Température d'auto-inflammation	Non disponible
Température de décomposition	Non disponible
pH	Non disponible
Viscosité, cinématique	31 mm²/s à 40 °C
Solubilité	Légèrement soluble, le produit reste à la surface de l'eau
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log K _{ow})	Non disponible
Pression de vapeur	Non disponible
Pression de vapeur à 50 °C	Non disponible
Densité	851 kg/m³ à 15 °C
Densité relative	Non disponible
Densité de vapeur relative à 20 °C	Non disponible
Caractéristiques des particules	Non applicable

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations relatives aux classes de danger physique

Aucune information supplémentaire n'est disponible.

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune information supplémentaire n'est disponible.

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune dans des conditions normales.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune dans des conditions normales.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement REACH (CE) 1907/2006 modifié par le règlement (UE) 2020/878

10.4. Conditions à éviter

Aucune donnée disponible.

10.5. Matériaux incompatibles

Oxydants forts, acides, bases.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucune dans des conditions normales.

SECTION 11 : Informations toxicologiques
11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale)	Non classé
Toxicité aiguë (cutanée)	Non classé
Toxicité aiguë (inhalation)	Non classé
Corrosion/irritation de la peau	Non classé
Lésions oculaires graves/irritation	Non classé
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	Non classé
Cancérogénicité	Non classé
Toxicité pour la reproduction	Non classé
STOT-exposition unique	Non classé
STOT-exposition répétée	Non classé

2-(2-heptadec-8-enyl-2-imidazolin-1-yl)ethanol (95-38-5)

STOT-exposition répétée	Peut provoquer des lésions aux organes en cas d'exposition prolongée ou répétée.
Risque d'aspiration	Non classé

RIDEX PLUS ATF 8HP

Viscosité, cinématique	31 mm ² /s à 40 °C
------------------------	-------------------------------

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement REACH (CE) 1907/2006 modifié par le règlement (UE) 2020/878

11.2. Informations sur les autres risques

Aucune information supplémentaire n'est disponible.

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1. Toxicité

Dangereux pour l'environnement aquatique, à court terme (aigu)	Non classé
Dangereux pour l'environnement aquatique, à long terme (chronique)	Nocif pour la vie aquatique avec des effets durables.

Thiophene, tetrahydro-, 1, 1-dioxide, 3-(C9-11-isoalkyloxy) derivs., C10-rich (398141-87-2)

LC ₅₀ - poisson [1]	2,4 mg/l Oncorhynchus mykiss
LC ₅₀ - poisson [2]	3,3 mg/l Cyprinodon variegatus
EC ₅₀ - crustacés [1]	4,6 mg/l Daphnia magna
EC ₅₀ 72 h - algues [1]	63 mg/l Selenastrum capricornutum
NOEC chronique	1 mg/l à 4 jours (Oncorhynchus mykiss)
NOEC chronique (crustacés)	0,63 mg/l 2 jours (Daphnia magna)
NOEC chronique (algues)	0,313 mg/l 3 jours (Selenastrum capricornutum)

Acétamide, 2-hydroxy-, N, N-dicocoalkyl dérivés

EC ₅₀ - crustacés [1]	180 mg/l Daphnia magna
NOEC chronique (crustacés)	100 mg/l at 21 jours (Daphnia magna)

2,2'-(C16-18 (evennumbered, C18 unsaturated) alkyl imino) diethanol (1218787-32-6)

LC ₅₀ - poisson [1]	0,1 mg/l Brachydanio rerio
EC ₅₀ - crustacés [1]	0,043 mg/l Daphnia magna
EC ₅₀ 72 h - algues [1]	0,0053 mg/l Pseudokirchneriella subcapitata
NOEC chronique (algues)	0,0156 mg/l à 3 jours (Pseudokirchneriella subcapitata)

2-(2-heptadec-8-enyl-2-imidazolin-1-yl)ethanol (95-38-5)

LC ₅₀ - poisson [1]	0,3 mg/l Brachydanio rerio
EC ₅₀ - crustacés [1]	0,163 mg/l Daphnia magna
EC ₅₀ - crustacés [2]	0,34 mg/l

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement REACH (CE) 1907/2006 modifié par le règlement (UE) 2020/878

2-(2-heptadec-8-enyl-2-imidazolin-1-yl)ethanol (95-38-5)	
EC ₅₀ 72 h - algues [1]	0,03 mg/l
NOEC chronique (algues)	0,011 mg/l

1-(tert-dodecylthio)propan-2-ol (67124-09-8)	
LC ₅₀ - poisson [1]	> 0,75 mg/l Oncorhynchus mykiss
EC ₅₀ - crustacés [1]	0,58 mg/l Daphnia magna
EC ₅₀ 72 h - algues [1]	> 100 mg/l Selenastrum capricomutum
NOEC chronique (poisson)	0,56 mg/l
NOEC chronique (crustacés)	0,32 mg/l à 2 jours (Daphnia magna)
NOEC chronique (algues)	100 mg/l à 4 jours (Selenastrum capricomutum)

2-tetradecyloxirane, produits de réaction avec l'acide borique	
LC ₅₀ - poisson [1]	> 100 mg/l Oncorhynchus mykiss
EC ₅₀ - crustacés [1]	> 100 mg/l Daphnia magna
EC ₅₀ 72 h - algues [1]	> 100 mg/l Selenastrum capricomutum
NOEC chronique (crustacés)	10 mg/l Daphnia magna

Methyl-1H-benzotriazole (29385-43-1)	
LC ₅₀ - poisson [1]	25,5 mg/l (Pimephales promelas)
LC ₅₀ - poisson [2]	65 mg/l (Brachydanio rerio)
EC ₅₀ - crustacés [1]	87,4 mg/l (Daphnia magna)
EC ₅₀ - crustacés [2]	8,58 mg/l (Daphnia magna)
EC ₅₀ 72 h - algues [1]	62 mg/l (Selenastrum capricomutum)
NOEC chronique (crustacés)	18,4 mg/l à 21 jours (Daphnia magna)

12.2. Persistance et dégradabilité

RIDEX PLUS ATF 8HP	
Persistance et dégradabilité	Il n'est pas soluble dans l'eau et n'est donc que très peu biodégradable.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement REACH (CE) 1907/2006 modifié par le règlement (UE) 2020/878

Thiophene, tetrahydro-, 1, 1-dioxide, 3-(C9-11-isoalkyloxy) derivs., C10-rich (398141-87-2)	
Persistence et dégradabilité	Pas facilement biodégradable.
BOD (% de la DBO)	9,6 % ThOD 28 DY OECD TG 301 F

2,2'-(C16-18 (evennumbered, C18 unsaturated) alkyl imino) diethanol (1218787-32-6)	
BOD (% de la DBO)	63 % ThOD

1-(tert-dodecylthio)propan-2-ol (67124-09-8)	
BOD (% de la DBO)	5,9 % ThOD à 28 JOURS OCDE TG 301 F

2-tetradecyloxirane, produits de réaction avec l'acide borique	
Persistence et dégradabilité	Pas facilement biodégradable.
Biodégradation	26,7 %
Biodégradation	% (jours)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Thiophene, tetrahydro-, 1, 1-dioxide, 3-(C9-11-isoalkyloxy) derivs., C10-rich (398141-87-2)	
Facteur de bioconcentration (BCF REACH)	27,54
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log K _{ow})	4,1
Potentiel de bioaccumulation	Potentiel à bioaccumuler

2,2'-(C16-18 (evennumbered, C18 unsaturated) alkyl imino) diethanol (1218787-32-6)	
BCF - poisson [1]	110,2 mg/kg
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log K _{ow})	3,6

2-(2-heptadec-8-enyl-2-imidazolin-1-yl)ethanol (95-38-5)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log K _{ow})	> 7

1-(tert-dodecylthio)propan-2-ol (67124-09-8)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log K _{ow})	5,7

2-tetradecyloxirane, produits de réaction avec l'acide borique	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log K _{ow})	9,4

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement REACH (CE) 1907/2006 modifié par le règlement (UE) 2020/878

Methyl-1H-benzotriazole (29385-43-1)

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log K _{ow})	1,71
---	------

12.4. Mobilité dans le sol
Thiophene, tetrahydro-, 1, 1-dioxide, 3-(C9-11-isoalkyloxy) derivs., C10-rich (398141-87-2)

Écologie - sol	S'adsorbe dans le sol.
----------------	------------------------

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

Aucune information supplémentaire n'est disponible.

12.6. Propriétés de perturbation endocrinienne

Aucune information supplémentaire n'est disponible.

12.7. Autres effets indésirables

Aucune information supplémentaire n'est disponible.

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination
13.1. Méthodes de traitement des déchets

Informations supplémentaires	Éliminer les déchets en toute sécurité conformément aux réglementations locales/nationales.
------------------------------	---

SECTION 14 : Informations sur les transports

Conformément à ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.3. Classe(s) de danger pour le transport				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement REACH (CE) 1907/2006 modifié par le règlement (UE) 2020/878

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.4. Groupe d'emballage				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable

14.5. Risques environnementaux

Dangereux pour l'environnement	Non
Polluant marin	Non
Autre information	Aucune information supplémentaire n'est disponible

14.6. Précautions particulières pour l'utilisateur

Transport terrestre	Transport maritime	Transport aérien	Transport fluvial	Transport ferroviaire
Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles

14.7. Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI

Non applicable.

SECTION 15 : Informations réglementaires
15.1. Réglementation/législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifique à la substance ou au mélange
15.1.1. Règlements de l'UE
Annexe XVII de REACH (liste de restrictions)

Ne contient pas de substances REACH soumises à des restrictions au titre de l'annexe XVII.

Annexe XIV de REACH (liste d'autorisation)

Ne contient pas de substances de l'annexe XIV de REACH.

Liste des substances candidates à REACH (SVHC)

Ne contient aucune substance figurant sur la liste candidate de REACH.

Règlement PIC (consentement préalable en connaissance de cause)

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012, concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

Règlement POP (polluants organiques persistants)

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants.

Règlement sur l'ozone (1005/2009)

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 1005/2009 du Parlement européen et du Conseil du 16 septembre 2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement REACH (CE) 1907/2006 modifié par le règlement (UE) 2020/878

Règlement sur les précurseurs d'explosifs (2019/1148)

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) 2019/1148 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des précurseurs d'explosifs.

Règlement sur les précurseurs de drogues (273/2004)

Ne contient aucune substance figurant sur la liste des précurseurs de drogues (règlement CE 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues).

15.1.2. Réglementations nationales

Allemagne	
Classe de danger pour l'eau (WGK)	WGK 2, très dangereux pour l'eau (classification selon AwSV, annexe 1).
Ordonnance sur les incidents dangereux (12. BImSchV)	Ne fait pas l'objet de l'ordonnance sur les incidents dangereux (12. BImSchV).
Pays-Bas	
SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen	1-(tert-dodécylthio)propan-2-ol est listé
SZW-lijst van mutagene stoffen	1-(tert-dodécylthio)propan-2-ol est listé
SZW-lijst van reprotoxische stoffen - Borstvoeding	Aucun des composants n'est répertorié
SZW-lijst van reprotoxische stoffen - Vruchtbaarheid	Aucun des composants n'est répertorié
SZW-lijst van reprotoxische stoffen - Ontwikkeling	Aucun des composants n'est répertorié
Danemark	
Réglementation nationale danoise	Les femmes enceintes ou allaitantes travaillant avec le produit ne doivent pas être en contact direct avec le produit.
Suisse	
Classe de stockage (LK)	LK 10/12 - Liquides

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour la substance ou le mélange par le fournisseur.

SECTION 16 : Autres informations

Indication des changements			
Section	Article changé	Changer	Commentaires
	Remplace	Modifié	
	Date de révision	Modifié	
3	Composition/information sur les ingrédients	Modifié	

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement REACH (CE) 1907/2006 modifié par le règlement (UE) 2020/878

Abréviations et acronymes :	
ACGIH	Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux
TWA	Moyenne pondérée dans le temps
TLV	Seuil Valeur limite
ASTM	Société américaine pour les essais et les matériaux
ADR	Accord Européen Relatif au Transport International des Marchandises Dangereuses par Route
RID	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses
ADNR	Accord Européen relatif au Transport International des Marchandises Dangereuses par voie de Navigation du Rhin
IMDG	Marchandises dangereuses maritimes internationales
ICAO	Organisation de l'aviation civile internationale
IATA	Association internationale du transport aérien
STEL	Limite d'exposition à court terme
LD ₅₀	Dose létale médiane
ATE	Estimation de la toxicité aiguë
LC ₅₀	Concentration létale médiane
EC ₅₀	Concentration effective médiane

Autres informations :

Les informations contenues dans cette FDS ont été obtenues à partir de sources que nous estimons fiables. Toutefois, les informations sont fournies sans aucune garantie, expresse ou implicite, quant à leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manipulation, de stockage, d'utilisation ou d'élimination du produit sont indépendantes de notre volonté et peuvent échapper à notre connaissance. Pour cette raison et pour d'autres, nous n'assumons aucune responsabilité et déclinons expressément toute responsabilité en cas de perte, de dommage ou de dépense découlant de la manipulation, du stockage, de l'utilisation ou de l'élimination du produit ou s'y rapportant de quelque manière que ce soit. Cette fiche de données de sécurité a été préparée et ne doit être utilisée que pour ce produit. Si le produit est utilisé comme composant d'un autre produit, les informations de cette fiche de données de sécurité peuvent ne pas être applicables.

Texte intégral des mentions H et EUH :	
Acute Tox. 4 (Oral)	Acute toxicity (orale), catégorie 4.
Aquatic Acute 1	Dangereux pour l'environnement aquatique - Danger aigu, catégorie 1.
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour l'environnement aquatique - Danger chronique, catégorie 1.
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour l'environnement aquatique - Danger chronique, catégorie 2.
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour l'environnement aquatique - Danger chronique, catégorie 3.
EUH208	Contient N,N-dicocoalkyl 3-amino-propane-1,2-diol, 2-tetradecyloxirane, reaction products with boric acid. Peut provoquer une réaction allergique.
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement REACH (CE) 1907/2006 modifié par le règlement (UE) 2020/878

Texte intégral des mentions H et EUH :	
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires.
H317	Peut provoquer une réaction allergique cutanée.
H318	Provoque de graves lésions oculaires.
H361	Susceptibles de nuire à la fertilité ou à l'enfant à naître.
H373	Peut provoquer des lésions aux organes en cas d'exposition prolongée ou répétée.
H400	Très toxique pour la vie aquatique.
H410	Très toxique pour la vie aquatique avec des effets durables.
H411	Toxique pour la vie aquatique avec des effets durables.
H412	Nocif pour la vie aquatique avec des effets durables.
Repr. 2	Toxicité pour la reproduction, catégorie 2.
Skin Corr. 1 C	Corrosion/irritation cutanée, catégorie 1, sous-catégorie 1C.
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, catégorie 1.
Skin Sens. 1 B	Sensibilisation cutanée, catégorie 1B.
STOT RE 2	Toxicité pour certains organes cibles - Exposition répétée, catégorie 2.

Fiche de données de sécurité (FDS), UE

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et sont destinées à décrire le produit dans le seul but de répondre aux exigences en matière de santé, de sécurité et d'environnement. Elle ne doit donc pas être interprétée comme garantissant une propriété spécifique du produit.